



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture des Hautes-Alpes  
Direction des Politiques Publiques,  
Pôle Coordination - Environnement,  
Cellule Développement Durable

Gap, le 30 JUIL. 2024

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE PUY-SAINT-ANDRÉ

Par arrêté préfectoral n° 2024-DPP-CDD-75 du 30 JUIL. 2024 il sera procédé sur le territoire de la commune de Puy-Saint-André :

– à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité des périmètres de protection des sources de Serre Blanc pour l'alimentation en eau potable de la commune de Puy-Saint-André ;

Le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de Puy-Saint-André pendant la durée de celle-ci qui se déroulera pendant 31 jours consécutifs, du lundi 19 août 2024 au mercredi 18 septembre 2024 inclus, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit :

- le lundi de 9h00 à 12h00 ,
- le mercredi de 9h00 à 12h00 ,
- le jeudi de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public :

- le lundi 19 août 2024, de 09h00 à 12h00,
- le lundi 02 septembre 2024, de 09h00 à 12h00,
- le mercredi 18 septembre 2024, de 14h00 à 17h00.

**En raison de l'enquête publique, les heures d'ouverture habituelles de la mairie de Puy-Saint-André seront exceptionnellement modifiées le mercredi 18 septembre 2024.**

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie de Puy-Saint-André.

**Monsieur Christian ALBERT**, Architecte retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

A l'issue de cette enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Puy-Saint-André et à la Préfecture des Hautes-Alpes.

L'arrêté préfectoral sus-cité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Puy-Saint-André.

Le Préfet statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général  
de la préfecture des Hautes-Alpes

**Benoît ROCHAS**